

Cabinet Expression Ressources Humaines

5 rue Camille Flammarion 87100 Limoges



Livret d'accueil des bénéficiaires

Mise à jour Septembre 2021

1. Historique

Créé en 1991, le cabinet EXPRESSION Ressources Humaines est, depuis sa création, le partenaire des organisations privées et publiques dans le domaine *de la formation continue, du recrutement, du coaching et des bilans de compétences.*

Spécialiste de la communication interpersonnelle, du management et des comportements humains du monde du travail, le cabinet EXPRESSION Ressources Humaines intervient dans les formations ponctuelles des collaborateurs :

Management
Communication interpersonnelle
Les entretiens professionnels
L'efficacité personnelle
Connaissance e soi

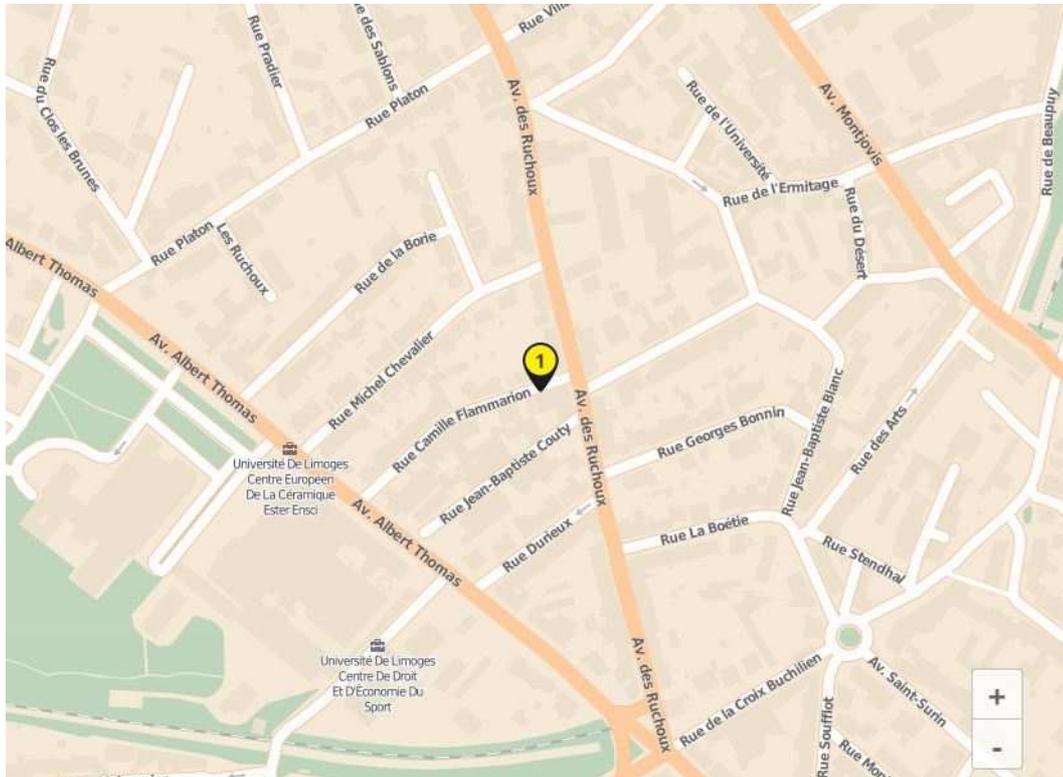
2. Situation géographique

Installée dans l'Allier pendant plusieurs années, nous avons choisi le Limousin en 2003, pour une meilleure proximité pour nos clients. Le cabinet EXPRESSION Ressources Humaines est situé :

5 rue Camille Flammarion 87100 Limoges.

 En Voiture Il est accessible par l'A20, sortie centre-ville, direction Angoulême, puis la mairie, puis le musée de la Porcelaine, rue des Ruchoux puis rue Camille Flammarion.

 En BUS : Ligne n°5 Arrêt Camille Flammarion devant le Porcelainier Bernardaud.



3 Informations sur la formation

Pendant toute la durée du bilan de compétences, les horaires d'ouvertures seront de 8h45 à 17h avec une coupure d'1 heure le midi. En cas d'absence ou de retard au stage, les bénéficiaires devront en informer le consultant.

4 Les moyens logistiques

L'accès des locaux se fera par le 5 de la rue Camille Flammarion à Limoges.



5.Droits et devoirs du bénéficiaire



- Le bénéficiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et devra s'y conformer.
- Acteur et observateur, le bénéficiaire réalise des transmissions écrites et orales.
- Chaque bénéficiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur du Centre de bilan de compétences) et des droits des personnes. Nous insistons particulièrement sur le respect :
 - Du bénéficiaire en tant que personne,
 - Des règles d'hygiène (tenue propre et correcte, respect des matériel)
 - Des règles de civilité

Le bénéficiaire est acteur de son bilan de compétences. La richesse de celui-ci dépendra de son dynamisme propre, de son investissement et de sa curiosité.

6 Les règles de sécurité



Chaque bénéficiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité, d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours du bilan de compétences doit être immédiatement déclaré par le bénéficiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable du bilan de compétences ou à son représentant.

Les bénéficiaires ne devront en aucun cas introduire de produits de nature inflammable ou toxique.

Les bénéficiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le consultant.

